



Déclaration liminaire au CHSCT-S du 9 février 2021 de la DiSI Île-de-France

Madame la Présidente du CHSCT-S,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Dans sa circulaire du 5 février sur le renforcement du télétravail dans la Fonction publique de l'État, le Premier ministre indique que « *pour les agents dont les fonctions ne peuvent être qu'accessoirement exercées à temps plein, l'organisation du service doit permettre de réduire au maximum le temps de présence pour l'exécution des tâches qui ne peuvent pas être réalisées en télétravail* », tout en demandant aux administrations d'être à cet égard exemplaires.

La Ministre du Travail précise que l'idée du gouvernement est de réduire la part des salariés qui ne télétravaillent pas du tout, mais aussi de faire en sorte « *que les salariés qui télétravaillent aujourd'hui un, deux ou trois jours par semaine, fassent au moins un jour de télétravail en plus. Chaque jour compte* » a martelé Élisabeth Borne.

Dans le même temps, notre Directeur général, dans son message aux agents du 29 janvier, rappelle lui aussi sa volonté de voir le télétravail se renforcer, et annonce lors du Comité technique de réseau qui s'est tenu le 1^{er} février, que la DGFIP se fixe comme objectif ambitieux d'atteindre un taux d'équipement moyen situé entre 70 et 80 % des agents.

Pourtant, à chaque réunion qui s'est tenue à la DiSI IDF depuis le CHSCT-S du 28 septembre 2020, nous n'avons cessé de vous demander d'élargir la possibilité de télétravailler aux 260 agents des CID / SIL qui pourraient le souhaiter. La réponse qui nous a été faite a toujours été la même : « *la mission d'assistance n'est pas éligible au télétravail.* » Ceci dit, lors du CHS-CT du 20 novembre 2020, vous avez indiqué qu'« *une réflexion était lancée par le SSI avec les DISI IDF et Grand Ouest, et que des annonces seraient faites début décembre 2020.* » Mais un groupe de travail par semaine pendant plus de deux mois sans aucun retour, il faut croire que ceux-ci n'ont servi à rien...

Et comme par miracle, nous venons d'apprendre que le bureau SI-2A aurait enfin donné son feu vert à la pratique du télétravail dans les services d'assistance, à raison dans un premier temps d'un, voire deux jours par semaine. Il aura donc fallu l'insistance du Premier ministre, de la Ministre du Travail et de notre Directeur général pour que cette revendication que nous vous rabâchons systématiquement depuis bientôt cinq mois soit enfin satisfaite ! Que de temps perdu, alors que selon Élisabeth Borne « *chaque jour compte !* »

Sur les modalités pratiques du déploiement des équipements nécessaires, quel en est le calendrier sur chaque ESI ? Des écrans 24 pouces pourraient être distribués à ceux qui en feraient la demande, de quel stock la DiSI dispose-t-elle ? La DiSI fournira-t-elle un fauteuil de travail à ceux qui en auraient besoin ? La règle sera-t-elle d'attribuer un téléphone portable à chaque télétravailleur ?

Concernant les services où le télétravail a déjà été mis en place, nous constatons que certains services disposent d'horaires libres, d'autres fixes. **Nous vous demandons que les agents soient libres d'organiser leurs journées télétravaillées dans le respect de leur module horaire, tel qu'ils peuvent le faire en présentiel.**

Certains services, où le télétravail est principalement exercé, ont instauré une journée de présence simultanée de tous les agents. Cela va à l'encontre des mesures barrières. **Nous demandons que le jour de présentiel ne soit pas le même pour tous les agents au même moment.**

Lors du CHSCT-S du 5 octobre 2020, notre ancien Directeur a reconnu n'avoir ni envisagé ni réglé le problème lié à la fermeture de la cantine de l'ESI Versailles. Il s'était alors engagé à réfléchir dès que le problème se représenterait, à des solutions alternatives de prise en charge des frais de repas, tels que l'attribution de chèques-restaurant ou d'un remboursement forfaitaire. Il se peut que le contexte sanitaire conduise prochainement à des fermetures de restaurants administratifs, aussi nous vous demandons quelles sont les solutions alternatives qui pourraient être mises en place.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne d'évaluation qui débute, que préconisez-vous pour l'organisation des entretiens professionnels : le présentiel ou le distanciel ?

Enfin, en ce moment même se réunit à la Direction générale un groupe de travail sur la continuité d'activité dans le contexte de la crise sanitaire, en fonction de son évolution. Si un PCA venait à être déclenché, pouvez-vous nous décrire quelques-unes des hypothèses auxquelles vous réfléchissez ?

Nous vous remercions de votre attention et vous demandons d'annexer cette déclaration au PV de la séance.